

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 septembre 2002

Original: français

**Lettre datée du 25 septembre 2002, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Burundi après de l'Organisation des Nations Unies**

Du 29 au 30 août 2002, les deux chambres du Parlement de transition (Assemblée nationale et Sénat), élargies aux membres du Gouvernement, aux membres du Conseil national de la communication et aux membres de la Commission de suivi de l'application de l'Accord de paix, se sont réunies en congrès ordinaire pour évaluer la mise en application de l'Accord d'Arusha.

Je vous fais parvenir trois documents ci-après :

1. Les conclusions de ce premier congrès (voir annexe I);
2. Les résolutions du congrès (voir annexe II);
3. Les motions de soutien et de remerciements adoptées par les congressistes (voir annexe III).

La tenue de ces assises est un témoignage du bon fonctionnement des institutions de transition et les conclusions témoignent de l'engagement de tout le monde à relever le défi majeur au processus de paix au Burundi, à savoir faire arrêter définitivement la guerre et améliorer les conditions socioéconomiques de la population.

La contribution du Conseil de sécurité sera sans doute déterminante.

Je souhaite que les trois documents en annexe soient distribués aux membres du Conseil comme documents officiels.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Marc **Nteturuye**



**Annexe I à la lettre datée du 25 septembre 2002,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Burundi
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Conclusions et recommandations du premier congrès ordinaire
du Parlement de transition**

I. Introduction

1. Conformément aux articles 131 et 132 de la Constitution de transition de la République du Burundi, le Parlement de transition s'est réuni en son premier congrès ordinaire en date du 29 et du 30 août 2002 au Palais de Kigobe pour procéder à l'évaluation de la mise en application de l'Accord d'Arusha.

2. Ont également participé aux travaux de ce congrès : les membres du Gouvernement de l'Union nationale de transition et les membres du Conseil national de la communication conformément aux dispositions pertinentes de la Constitution de transition y relatives.

3. Les travaux du Congrès se sont basés sur : « le rapport d'évaluation de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi » présenté au nom du Gouvernement par S. E. M. le Vice-Président de la République. Le congrès était conjointement présidé par LL. EE. Honorables Présidents de l'Assemblée nationale de transition et du Sénat.

4. Après la présentation du rapport du Gouvernement, les participants au congrès ont eu l'occasion d'émettre des observations générales mais aussi des avis et considérations sur chacun des cinq protocoles repris ci-après et qui composent l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. Il s'agit de :

- Protocole I : Nature du conflit burundais, problèmes de génocide et leurs solutions;
- Protocole II : Démocratie et bonne gouvernance;
- Protocole III : Paix et sécurité pour tous;
- Protocole IV : Reconstruction et développement;
- Protocole V : Garanties pour l'application de l'Accord d'Arusha.

II. Des conclusions

1. À l'issue d'une analyse approfondie du rapport du Gouvernement, les congressistes réaffirment que l'application de l'Accord d'Arusha constitue une des préoccupations quotidiennes du Gouvernement de l'Union nationale de transition. Elle relève d'un mandat impératif confié par l'Accord lui-même.

2. Les congressistes ont constaté que depuis son installation, le Gouvernement s'emploie à exécuter ce mandat dans les conditions réelles du terrain burundais. La mise en oeuvre de l'Accord a visé ses aspects les plus importants notamment la restauration de la paix et de la sécurité, la mise en place des institutions,

l'élaboration de certains textes et les projets de loi nécessaires au bon fonctionnement de l'État, l'élaboration du programme gouvernemental et des politiques sectorielles des départements ministériels, l'instauration de l'ordre politique négocié, la réhabilitation des sinistrés, la recherche des financements pour la relance de l'économie et la mise en application de l'Accord.

3. Les congressistes se sont également rendu compte qu'en dehors des réalisations accomplies dans le cadre de l'application stricte de l'Accord, le Gouvernement a réalisé plusieurs autres activités relevant de ses missions classiques de gestion de l'État sur les plans politique, administratif, sécuritaire, économique et social.

4. Les congressistes ont constaté que l'absence du cessez-le-feu constitue un handicap majeur à l'application stricte et intégrale de l'Accord. Ils interpellent par conséquent tous les acteurs politico-militaires concernés à mettre tout en oeuvre en vue d'aboutir à la conclusion rapide d'un cessez-le-feu définitif.

5. Les participants au premier congrès ordinaire du Parlement de transition constatent également que l'application de l'Accord se fait dans un contexte sociopolitique défavorable consécutif à la persistance de la guerre. C'est dans ce cadre qu'ils invitent tous les acteurs politiques et particulièrement les signataires à assurer ensemble cet Accord, à parler le même langage face à cette situation mais aussi à réajuster en conséquence le calendrier des activités.

6. Les congressistes réaffirment leur foi dans l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. C'est un compromis politique historique important qui contient des principes, des options politiques et des alternatives de solutions susceptibles de ramener le Burundi sur la voie de la paix, de la stabilité politique, de la démocratie, de la réconciliation nationale et du développement.

7. Les congressistes condamnent enfin la recrudescence de la violence perpétrée par les mouvements politiques armés au moment où ils sont interpellés en vue de conclure un cessez-le-feu global et définitif.

III. Des recommandations

Au terme des deux journées de réflexion, les participants au premier congrès ordinaire du Parlement de transition réunis au Palais de Kigobe du 29 au 30 août 2002 ont émis les recommandations suivantes :

1. À la population burundaise

- De se sentir concernée au premier chef par la sauvegarde de la sécurité et de la paix pour tous et de s'y impliquer davantage.
- De contribuer au renforcement de la trilogie « Administration-Forces de l'ordre et population » afin de promouvoir la sécurité et la stabilité politique dans le pays.
- D'encourager tous les acteurs politiques à poursuivre les négociations sur le cessez-le-feu afin d'aboutir à la conclusion définitive d'un accord y relatif.

2. Au Gouvernement

- D'élaborer tous les projets de loi nécessaires à l'application intégrale de l'Accord, notamment ceux relatifs aux observatoires prévus par l'Accord.
- De poursuivre les négociations globales et inclusives avec les mouvements politiques armés en vue d'aboutir à la conclusion définitive du cessez-le-feu.
- D'entamer sans délai la campagne populaire d'éducation à la paix, à l'unité nationale et à la réconciliation nationale.
- De s'impliquer davantage en engageant une diplomatie active visant à convaincre les bailleurs de fonds et plus particulièrement la Banque mondiale et le Fonds monétaire international à honorer leurs engagements en octroyant au Burundi les aides promises, mais aussi d'analyser les possibilités d'annulation de la dette extérieure.
- De poursuivre la mise en application des conclusions du rapport de la Commission indépendante d'enquête chargée d'étudier les questions des prisonniers.
- De veiller à l'esprit de renforcer la sécurité et la trilogie « Administration-Forces de l'ordre et population » lors des nominations des différents responsables administratifs.
- De continuer à opérer les réformes judiciaires prévues par l'Accord.
- D'élaborer un plan global de la reconstruction matérielle, politique et de développement économique et social du pays.
- De mettre sur pied des mécanismes pour la prévention et l'éradication du génocide, des crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité ainsi que pour la lutte contre l'impunité.
- D'insister auprès du Conseil de sécurité des Nations Unies pour la mise en place immédiate de la Commission d'enquête judiciaire internationale sur le génocide, les crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité.
- De ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale pour manifester sa volonté réelle de lutte contre le génocide, les crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité partout où ils se manifestent.
- De mener une lutte assidue contre la corruption, les malversations économiques et la dilapidation de deniers publics.
- De mettre sur pied la Cour des comptes dans les meilleurs délais pour prévenir les cas de corruption, de malversations économiques et de gestion frauduleuse afin de contribuer à la bonne gouvernance.
- D'organiser les états généraux sur les questions de développement économique et social.
- D'accélérer la mise en place de la CNRS et de la Sous-Commission terre.
- D'élaborer des stratégies adéquates pour le paiement de la dette intérieure et extérieure.
- De secourir chaque fois que de besoin la population sinistrée dans cette période de guerre.

3. Au Parlement

- D'adopter prioritairement dès l'ouverture de la session parlementaire prochaine tous les projets de loi relatifs à la prévention et à la répression du crime de génocide, des crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité déjà transmis au Bureau de l'Assemblée nationale de transition.
- D'aider le Gouvernement à animer une vaste campagne d'éducation de la population à la paix, à l'unité et à réconciliation nationale.
- D'entamer une diplomatie parlementaire active visant à convaincre les parlements des autres pays bailleurs de fonds afin qu'ils puissent honorer leurs engagements en octroyant au Burundi les aides promises et d'analyser les possibilités d'annulation de la dette extérieure.
- De s'impliquer davantage dans la recherche de la paix et la stabilité politique du pays et d'encourager les acteurs politico-militaires concernés à poursuivre les négociations globales et inclusives sur le cessez-le-feu afin d'aboutir rapidement à la conclusion d'un accord de cessez-le-feu permanent et définitif.
- De participer comme observateur aux négociations sur le cessez-le-feu.
- De mettre en oeuvre des programmes et des actions de soutien de la population en détresse.
- De créer une commission d'enquête parlementaire chargée de vérifier s'il y a des éléments étrangers impliqués dans le conflit burundais.
- De créer des bureaux provinciaux des parlementaires dans chaque circonscription afin que les députés et les sénateurs soient toujours près de la population qu'ils représentent.

4. Aux parties signataires

- De contribuer de manière significative à l'application stricte et intégrale de l'Accord.
- D'encourager tous les acteurs politico-militaires concernés à mener des négociations globales et inclusives afin d'aboutir à la signature d'un accord de cessez-le-feu permanent et définitif.
- De contribuer à l'animation de la campagne populaire d'éducation à la paix, à l'unité et à la réconciliation nationale.
- D'assumer ensemble l'Accord et de tenir le même langage face à cette persistance de la guerre.
- De créer un consensus national contre les ennemis de la paix, de l'unité et de la réconciliation nationale.

5. Aux mouvements politiques armés

- D'arrêter la guerre et les violences afin d'alléger les souffrances du peuple burundais qui durent depuis bientôt 10 ans;
- D'entamer des négociations globales et inclusives sans condition afin d'aboutir à la conclusion définitive d'un accord de cessez-le-feu.

6. À la médiation

- D'encourager les institutions de transition à mettre en application toutes les dispositions prévues dans l'Accord.
- De s'impliquer davantage dans la recherche d'un accord définitif sur le cessez-le-feu en s'assurant notamment de la participation effective de tous les groupes politiques armés impliqués dans le conflit burundais.
- De convaincre les bailleurs de fonds à honorer leurs engagements en octroyant les aides promises.

7. À la communauté sous-régionale et internationale

- De soutenir le Burundi sur la voie de la recherche de la paix et de la stabilité politique.
- De prendre toutes les mesures en vue de convaincre les mouvements politiques armés à participer aux négociations globales et inclusives sur le cessez-le-feu et de prendre des sanctions aux groupes qui refusent de négocier.
- De mettre sur pied des mécanismes pour la prévention et l'éradication du génocide, des crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité ainsi que pour la lutte contre l'impunité.
- De continuer à soutenir le processus de paix et de réconciliation nationale au Burundi et de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour qu'il n'y ait pas d'éléments rebelles qui attaquent le Burundi en provenance de leur pays en leur qualité de garants de l'application de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi.

Fait à Bujumbura, le 30 août 2002.

**Annexe II à la lettre datée du 25 septembre 2002,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Burundi
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Résolutions issues du premier congrès ordinaire
du Parlement de transition**

Conformément aux articles 131 et 132 de la Constitution de transition de la République du Burundi, les deux chambres du Parlement de transition élargies aux membres du Gouvernement de l'Union nationale de transition et aux membres du Conseil national de la communication se sont réunies en congrès ordinaire en date du 29 et du 30 août 2002 au Palais de Kigobe.

Au terme de leurs travaux, les congressistes ont pris les résolutions suivantes :

1. Les congressistes réaffirment leur foi dans l'Accord d'Arusha et s'engagent à appliquer les recommandations pertinentes issues du Congrès.
2. Les congressistes s'engagent à promouvoir la culture de la vérité de la non-violence et la résolution pacifique des conflits.
3. Les congressistes s'engagent en outre à organiser pendant les prochaines vacances parlementaires de septembre 2002, les descentes sur terrain pour apporter un même message de paix, d'unité et de réconciliation nationale au peuple burundais aujourd'hui en détresse et ce, en vue de susciter et de soutenir son espoir de voir enfin la guerre se terminer.
4. Les congressistes s'engagent à analyser tous les projets de loi relatifs à la mise en place des mécanismes et organes nécessaires à la prévention et la répression du crime de génocide, des crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité, l'exclusion et l'impunité.
5. Les congressistes s'engagent enfin à promouvoir une diplomatie parlementaire agissante dans la sous-région et dans le monde entier pour redorer l'image de notre pays et obtenir les aides nécessaires à la reconstruction en vue d'alléger la misère de la population burundaise devenue endémique et dramatique.

Fait à Bujumbura, le 30 août 2002.

**Annexe III à la lettre datée du 25 septembre 2002,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Burundi
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Motions de soutien et de remerciements

Conformément aux articles 131 et 132 de la Constitution de transition de la République du Burundi, les deux chambres du Parlement de transition élargies aux membres du Gouvernement de l'Union nationale de transition et aux membres du Conseil national de la communication se sont réunis en congrès ordinaire en date du 29 et du 30 août 2002 au Palais de Kigobe.

Au terme de leurs travaux, les congressistes ont adressé les motions de soutien et de remerciements ci-après :

1. Au Médiateur

1. Les congressistes tiennent à exprimer leurs plus vifs remerciements à l'endroit du Médiateur, S. E. le Président Nelson Mandela et son équipe, pour le travail très appréciable accompli dans le cadre du processus de résolution du conflit burundais ayant abouti à la signature de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, le 28 août 2000.

2. Le congressistes saluent les efforts déjà engagés par le Médiateur et son équipe pour amener tous les mouvements armés à la table de négociations du cessez-le-feu global et permanent.

Ils encouragent le Médiateur à continuer à s'impliquer personnellement et à peser de tout son poids pour que les négociations globales et inclusives aboutissent rapidement à la signature d'un accord de cessez-le-feu véritable, global et permanent.

Enfin, les congressistes lui demandent d'user de son influence pour que l'aide financière promise à Paris et à Genève soit débloquée.

2. Au Gouvernement

Les congressistes apprécient le travail déjà accompli par le Gouvernement pour la mise en application du contenu de l'Accord et l'encouragent à doubler d'efforts pour que toutes les dispositions dudit Accord soient mises en application partout où cela est possible.

Ils lui demandent de poursuivre tous les efforts nécessaires susceptibles de protéger au maximum la population burundaise en cette période de guerre.

Les congressistes apprécient et encouragent le système de trilogie Administration-population-Forces de défense et de sécurité » et demandent qu'elle soit bien coordonnée et renforcée par l'amélioration du pouvoir à la base.

Les congressistes encouragent en outre les forces de défense et de sécurité et leur demandent de toujours mieux s'organiser pour la défense et la sécurité de toute la population ainsi que de leurs biens.

3. À la sous-région

Les congressistes expriment leurs plus vifs remerciements aux chefs d'État de la sous-région pour leur implication positive dans la recherche du retour de la paix et de la sécurité au Burundi et les prient de poursuivre leurs efforts jusqu'à la conclusion d'un accord de cessez-le-feu global et permanent devant sanctionner les négociations en cours.

4. À la communauté internationale

Les congressistes tiennent à apprécier le soutien constant apporté par la communauté internationale tout au long du processus de recherche de la paix au Burundi et lui demandent de continuer à apporter sa meilleure contribution jusqu'à l'aboutissement des négociations de cessez-le-feu en cours.

Ils lui demandent en outre de faire preuve de sa magnanimité et d'honorer ses engagements en accordant l'aide financière promise à Paris et à Genève.

Fait à Bujumbura, le 30 août 2002
